Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20261102-D_2026_12_05-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	26 octobre 2026		
Séance du	2 novembre 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 16	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire
Absents excusés (3): MM MESLIN Kevin, ÉON Christophe, RIVERON Elvhan
Pouvoirs (2): M ÉON donne pouvoir à Mme RABANNE, RIVERON Elvhan donne pouvoir à Mme BRUNEL

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-12-05 Recensement INSEE 2027, recrutement

Mme le Maire explique à l'Assemblée que les Communes sont en charge des opérations de recensement, sous l'égide de l'INSEE. Une dotation de l'Etat vient compenser que partiellement les frais engagés dans ce cadre par la Commune. En 2027, la collecte auprès des habitants aura lieu du jeudi 21 janvier au samedi 27 février. Une communication sera faite sur les différents supports municipaux afin d'en avertir la population.

Ces opérations nécessitent de nommer un coordonnateur du recensement. Il convient également de recruter des agents recenseurs qui seront spécifiquement rémunérés pour cette mission. En accord avec les préconisations de l'INSEE, trois agents recenseurs vacataires seront recrutés.

La campagne de recensement se décompose comme suit :

- 2 demi-journées de formation début janvier,
- Environ une journée et demi pour la tournée de reconnaissance,
- Un peu plus de 5 semaines de collecte chez les habitants du lundi au samedi et particulièrement à partir de 17h et un rendez-vous hebdomadaire minimum en Mairie,
- Clôture des opérations de recensement.

Les agents recenseurs devront donc être disponibles du 11 janvier 2027 au 27 février 2027.
Le salaire est versé en une seule fois à l'issue de la campagne, soit à la fin du mois de mars 2027.

Vu l'alinéa 10 de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'obligation pour les conseils municipaux, de déléguer au Maire la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement,
Il est proposé à l'Assemblée de donner délégation au Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2027, d'autoriser le recrutement de 3 agents recenseurs, pour la réalisation des enquêtes de recensement,

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- DONNE délégation au Maire pour l'organisation des opérations de recensement de la campagne 2027 et notamment la nomination du coordonnateur du recensement,
- VALIDE le recrutement de trois agents recenseurs au titre des emplois non permanents,
- INDIQUE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2027
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.